

Crédit d'impôt à l'emploi—Loi

J'espère que le ministre pourra nous indiquer quand et comment ces sociétés de développement économique local verront le jour, car je sais que certains groupes ont bien hâte de le savoir telles l'Association de développement économique de Manitoulin et l'Association de développement économique de la rive nord, deux associations qui existent déjà mais n'ont pas encore accès au financement prévu dans le programme.

M. Axworthy: Monsieur le président, pour répondre au député d'Algoma, je voudrais indiquer que les fonds mis à la disposition de chaque projet seront en fait assez limités. Nous voudrions les consacrer le plus possible à la création d'emploi, c'est-à-dire à l'aspect main-d'œuvre de chaque projet.

Ce que je peux dire au député c'est qu'il y a eu échanges avec certains ministères fédéraux—le député a parlé de celui des Pêches et des Océans—et que nous préparons des programmes conjoints. Si un ministère veut réaliser certains projets d'immobilisation, il versera le capital et nous nous occupons de la création d'emplois. C'est pourquoi nous essayons de décentraliser le programme dans chaque région, de sorte que s'il y a un quai à construire quelque part, ou un projet d'immobilisation que les Pêches et les Océans ou les Travaux publics voudraient réaliser, nous serons en mesure de combiner nos efforts et de donner ainsi priorité à ce projet.

Je pense qu'il incombe aux députés qui constatent ces genres de priorités dans leur région d'étoffer ce genre de projet et d'en parler au ministre qui est là pour fournir de l'argent et nous fournirons ensuite la main-d'œuvre. Je pense que c'est ainsi que nous aborderons ces projets.

J'aimerais aussi signaler au député que, contrairement à la dernière phase de Canada au Travail, nous dépenserons dans chaque circonscription. Il y aura une allocation de base et nous y ajouterons ensuite un montant supplémentaire en fonction des chiffres du chômage: plus les chiffres du chômage et l'excédent de main-d'œuvre seront élevés, plus la circonscription recevra d'argent. En outre, nous ajouterons un critère spécial dans le cas du chômage chez les autochtones. C'est ainsi qu'une région comme celle du député aura droit à une allocation spéciale basée sur le chômage chez les autochtones.

Quant au programme d'aide au développement économique local, j'aimerais dire que c'est un programme qui m'exalte. Je pense qu'il pourrait être une des solutions aux problèmes du chômage à long terme au Canada et qu'il pourrait aider de petites localités ainsi que d'autres à se former une base économique pour leur croissance.

Je vois que vous vous apprêtez à dire qu'il est 10 heures, monsieur le président. Nous poursuivrons ce dialogue un autre jour.

Le président: Comme il est 10 heures, je dois interrompre le débat, faire rapport de l'état de la question et demander la

permission de poursuivre l'étude du bill à la prochaine séance de la Chambre.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA CONSERVATION DE L'ÉNERGIE—LES MESURES LÉGISLATIVES PROPOSÉES

M. Stan Schellenberger (Wetaskiwin): Monsieur l'Orateur, les 26 et 27 mai, j'ai posé des questions au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) et au président du Conseil privé (M. Pinard) concernant certains documents que j'avais en ma possession, l'un étant un document confidentiel du secteur de la politique et de l'analyse du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et l'autre, une transcription d'une entrevue avec le sous-ministre adjoint de l'Énergie, M. Clark. Ces déclarations me préoccupaient à cause des problèmes manifestes exposés dans ces documents du fait que le ministère souhaite abandonner l'usage du pétrole dans le pays au profit d'autres sources d'énergie non renouvelables.

Tout en envisageant cette politique, on disait qu'il ne saurait y en avoir deux, l'une visant à abandonner l'usage du pétrole et l'autre préconisant l'économie de l'énergie. Le ministre a dit qu'il n'était pas au courant de ces déclarations à son ministère, et c'est pourquoi j'ai voulu aller au fond des choses ce soir. J'aimerais citer certaines des déclarations relevées dans ces documents. L'une provient d'une source au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources selon laquelle:

... le champ d'élaboration des politiques au ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources se rétrécit de plus en plus. Le processus décisionnaire est déséquilibré. Même si l'économie marquera encore des points, la forte tendance à abandonner le pétrole a dépassé les bornes d'une analyse économique rationnelle.

M. Clark, le sous-ministre adjoint, a répondu à cela:

... il ne faut pas donner au public trop de signaux contradictoires, de sorte qu'il vous faut en fait décider si vous voulez lui dire d'abandonner le pétrole ou d'économiser l'énergie.

Ce n'est faire beaucoup confiance à l'intelligence des Canadiens. Il dit ensuite:

Comme dans l'immédiat, ce que nous voulons vraiment c'est que les gens réduisent leur consommation de pétrole, nos efforts devraient viser surtout à leur faire renoncer au pétrole plutôt qu'à économiser l'énergie.

Cela m'inquiète énormément, car la politique de conservation représente une source d'énergie rapide bon marché. Lorsque le sous-ministre adjoint fait ce genre de déclaration, je m'interroge vraiment sur la politique du ministère.

M. Clark ajoute:

... l'idéal serait d'économiser l'énergie sous toutes ses formes, mais à mon avis—du moins c'est ce que me disent les gens des services de publicité...

Le ministère formule-t-il maintenant sa politique sur les conseils de son service de publicité? M. Clark ajoute: